

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil le mercredi 22 avril 2015 à compter de 16 h 30, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillers(ère) suivants(e) :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Robert Julien	siège n° 3;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Guy Nolet, directeur général et trésorier adjoint et madame Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 16 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvon Leduc, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2015-195

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 avril 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VA-870 CONCERNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS ET UN EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Robert Julien donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement n° VA-870 concernant l'acquisition d'équipements roulants et un emprunt suffisant pour en défrayer les coûts sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance.

5. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne n'était présente.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 16 h 36.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice